

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 juin 2018
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le ONZE du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 juin 2018.

Présents : MM. FOURNIER, CORRADI, DROUIN, FAVIER, FICHTER, HENRY, MUNIER, PELIZZARI et WATRIN

Membres ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN
M. MULLER à M. FAVIER
M. BOLTZ à M. FOURNIER

Absent excusé : néant

Absent : M. CANTELE

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 14 mai 2018.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2018-38 - Opération « Be Your Boss » 2018 - Attribution des Prix aux lauréats

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les récompenses aux lauréats du concours « BE YOUR BOSS », tel qu'indiqué ci-après :
 - o Louis JAGERSCHMIDT pour son projet « Bat Glasses » (prix de l'idée la plus innovante) : 500 €,
 - o Camille PILLER pour son projet « Recyclo Astucieux » (coup cœur du Jury) : 500 €
- Et AUTORISE le Président à mandater les sommes indiquées.

1.2 DB 2018-39 - Parc d'Activités Communautaire « BELLE FONTAINE » - Bâtiment d'Accueil d'Entreprises - Cession d'une cellule à la société PASQUALONI SAS – Réitération de la vente par acte authentique

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la cession du local n°1 du Bâtiment d'Accueil des Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « BELLE FONTAINE » à Rosselange, au profit de la société « PASQUALONI SAS », dont le siège social est situé à FAMECK (57 290), 17 rue de la Rivière ;
- FIXE le montant de cette cession à 500 € H.T./m² pour la partie bâtie (ce prix intégrant le terrain non-bâti attaché à cette cellule), conformément à l'estimation du service France-Domaine en date du 8 décembre 2017;
- Et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer, à cet effet, avec la société « PASQUALONI SAS » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.3 DB 2018-40 - Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises - Cession d'une cellule à la SCI du Château

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la cession du local n°4 de l'Hôtel d'Entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte-Marie-aux-Chênes au profit de la SCI du Château, dont le siège social est situé à SAINT-JULIEN-LES-METZ (57070), 1 rue du Ruisseau de la Tannerie ;
- FIXE le prix de cette cession à 168 000 € H.T., conformément à l'estimation du service « France-Domaine » ;
- DECIDE de déduire de ce prix le montant des loyers que la SCI du Château aura payé jusqu'à la date effective de la cession, diminué du montant des impositions ou autres taxes dont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle se sera acquittée au titre des revenus locatifs ;
- Et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer, à cet effet, avec la SCI du Château ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

2. LOGEMENT

2.1 DB 2018-41 – Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes Construction de 30 logements de type PLUS et PLAI par la société Logiest à Marange-Silvange

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 960 700,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75349, constitué de quatre lignes de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

2.2 DB 2018-42 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'Opération Ravalement de Façades, à divers particuliers, pour un montant total de 1 830 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.3 DB 2018-43 – Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, à un particulier, pour un montant de 281,50 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

2.4 DB 2018-44 – Campagne d’isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE d’attribuer des subventions dans le cadre de la Campagne d’Isolation Thermique, à divers particuliers, pour un montant total de 5 063 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.5 DB 2018-45 – Protocole d’aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE d’attribuer une subvention dans le cadre du Protocole d’aide à la rénovation thermique des logements privés, à un particulier pour un montant de 250 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement.

3. DECHETS MENAGERS

3.1 DB 2018-46 – Déchets ménagers – Contrat de reprise du verre - barème F

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de signer le contrat de reprise du verre avec « OI-Manufacturing » pour la période 2018-2022,
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 DB 2018-47 – Centre de Gestion de la Moselle – Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service « Missions Intérim et Territoires ».

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE d’adhérer au service « Mission Intérim Territoire » mis en place par le Centre de Gestion de la Moselle,
- APPROUVE la convention cadre à passer à cet effet avec le Centre de Gestion de la Moselle,
- AUTORISE le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents,
- AUTORISE le Président à faire appel, le cas échéant, à la « Mission Intérim Territoire » mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle, en fonction des nécessités de service,
- Et DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

4.2 DB 2018-48 – Personnel Communautaire – Tableau des effectifs - Suppression d’emplois suite à la promotion des agents qui les occupaient

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de procéder à la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d’emplois supprimés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	B			
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe		1	-	
Total		1		

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois supprimés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	B			
Educateur de Jeunes Enfants		2	-	
Total		2		

Grade ou emploi	Catégorie	Nombre d'emplois supprimés		Observations
		Temps complet	Temps non complet	
Titulaires ou Stagiaires				
Filière Administrative	C			
Adjoint administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe		1	-	
Total		1		

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/05/2018.
- Tableau de bord financier au 31/05/2018.
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/04/2018.
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/05/2018.
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/05/2018.
- Tableau de bord « Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique » au 31/05/2018
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/05/2018.
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/05/2018.
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 30/04/2018.
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.

Rombas, le 12 juin 2018

Le Président



Lionel FOURNIER